

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

24/08/2021

Dossier complet le :

18/11/2021

N° d'enregistrement :

F09321P0256

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un supermarché LIDL au PONTET (84)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LIDL Direction Régionale Lunel

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

DE JONG Sebastien - Responsable de programmes

RCS / SIRET

3 4 3 | 2 6 2 | 6 2 2 | 1 0 5 4 4

Forme juridique

521 D

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41a - Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Aménagement sur une superficie totale de 12 579m ² , d'un supermarché avec parking pour les usagers d'un total de 143 places. L'emprise au sol du magasin sera de 3 391 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'aménagement, qui s'étend sur une superficie totale de 12 578,56 m² (surface suivant plan géomètre) comprend l'aménagement d'un supermarché LIDL d'une emprise au sol de 3 391 m². Cet espace de vente sera réalisé sur le bâtiment actuel d'un magasin de meubles.

Ce bâtiment sera complété par un espace de stationnement extérieur de 143 places au total. Cet espace comprendra notamment 3 places pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et 3 places réservées "familles" au plus près de l'entrée du magasin. 8 places équipées en bornes électriques seront également aménagées, dont une place pour les PMR.

La réalisation de ce projet, qui intégrera également la réalisation de deux bassins de rétention des eaux pluviales du projet (un bassin aérien et un bassin enterré) ainsi que de près de 2 900m² d'espaces verts, va nécessiter la démolition de deux habitations individuelles.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif d'aménager un magasin LIDL sur la commune du Pontet en périphérie Nord d'Avignon sur un site accueillant à l'heure actuelle un magasin de meubles et deux habitations individuelles, dans le but de proposer un supermarché généraliste dans ce secteur commercial très bien desservi (projet bordé par la RD907 et la RD225) ne présentant à l'heure actuelle pas de magasin de ce types.

Deux dossiers d'examen au cas par cas ont déjà été déposé auprès de l'Autorité Environnementale pour avis en 2020. Ces deux dossiers ont conclu à une dispense d'étude d'impact (arrêté n° AE-F09320P0088 du 25/05/2020 et arrêté n° AE-F09320P0284 du 13/01/2021).

Un refus du permis de construire a conduit la société Lidl a modifier les aménagements projetés précédemment (conservation du bâtiment actuel dans le nouveau projet) et à solliciter une nouvelle demande d'examen au cas par cas dans le cadre d'une procédure de permis d'aménager.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Déroulement du chantier:

Démolition très partielle du magasin de meubles actuel (afin de le rendre compatible avec le standard des magasins Lidl) et démolition totale des habitations individuelles, défrichage des quelques arbres présents sur site, évacuation des gravats et excédents, réalisation des deux bassins de rétention des eaux (un bassin aérien et un bassin enterré), aménagement de la plate forme d'accueil, aménagement du nouveau magasin sur le bâtiment actuel, aménagement des espaces verts et de la voirie (parkings).

Accès:

Le chantier sera accessible par le Nord via la Rue de la Petite Verdette qui se connecte à quelques dizaines de mètres à la RD907 qui est un axe de transport majeur de l'agglomération d'Avignon.

Un plan de circulation et de stationnement des engins et des camions sera mis en place pour permettre la circulation au sein de ce secteur et permettre notamment l'accès aux commerces de la zone.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet concerne la réalisation d'une surface commerciale qui entraînera de ce fait la génération de trafics de la part des clients du magasin, mais également des poids lourds pour l'approvisionnement en produits. Cependant, un magasin de meubles étant déjà présent sur site, l'augmentation prévisible de fréquentation due au projet sera faible et sans conséquence sur le réseau alentour qui présente de très forts trafics (plus de 16 400 véhicules/jour).

L'accès au magasin se fera via une entrée/sortie permettant l'accès au parking extérieur depuis la rue de la Petite Verdette située au Nord et se raccordant sur une contre allée de la RD907.

Divers accès piétons seront également aménagés aux abords du projet. Les voies de circulation sur le parking extérieur sont prévues à double sens et feront à minima 6,5 m de largeur pour permettre le croisement des véhicules.

Les activités présentes sur le site seront uniquement commerciales, et aucune activité industrielle pouvant générer des incidences en termes de nuisances sonores, olfactives, ou de la qualité de l'air, ne sera présente sur site.

Il est à noter que les eaux pluviales en phase d'exploitation seront collectées et envoyées vers deux bassins de rétention (volume utile total de 858 m³ et emprise cumulée au miroir de 743 m²), qui rejeteront les eaux à débit limité au sein d'un réseau enterré périphérique. Un volume mort de 90 m³ sera mis en place sur le bassin BR B qui collecte les eaux de voirie qui permettra de limiter toute dégradation des eaux superficielles et souterraines du fait d'une pollution chronique ou accidentelle.

Le bassin BR A ne collectera quant à lui que les eaux de toiture et des espaces verts et ne nécessite donc pas de traitement qualitatif des eaux avant rejet.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier d'examen au cas par cas dans le cadre d'une procédure de permis de construire.

Dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale parcellaire:	12 579 m ² (suivant plan géomètre)
Emprise au sol du bâti projet:	3 391 m ²
Surface de voirie (places stationnement et voirie)	6 307 m ²
Nombre de places de stationnement	143 places
Surface d'espaces verts:	2 880 m ²
Volume de rétention des eaux pluviales :	858 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune du PONTET (84)

Rue de la Petite Verdette

84 130 LE PONTET

Coordonnées géographiques¹

Long. 04 ° 51 ' 32 " 11E Lat. 43 ° 58 ' 27 " 58N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non



4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non



4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche, qui concerne la ZNIEFF de type II "le Rhône", est localisée à 300 m à l'Ouest des limites du projet et concerne le lit du Rhône.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune du Pontet n'est pas située en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté préfectoral de protection de biotope le plus proche "Ision de la Barthelasse" est situé à plus de 3,5 km à l'Ouest de la zone du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Pontet n'est pas une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun zonage de protection de ce type n'est recensé à proximité (moins de 10 km) de la zone du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Pontet est notamment concernée par le PPBE des infrastructures de transport terrestre du département du Vaucluse, qui a été approuvé dans sa deuxième échéance le septembre 2017. La zone est notamment concernée par la présence de la RD907 à l'Ouest et de la RD225 au Sud qui sont intégrées dans ce document au titre des infrastructures de première et deuxième échéance.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les Monuments Historiques les plus proches sont situés à plus de 1,3 km au Sud-de la zone du projet. La zone du projet est située en dehors du périmètre de protection de tout Monument Historique.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide la plus proche recensée au sein du SRCE est présente à environ 300 m à l'Ouest du projet et concerne le cours du Rhône. L'autre zone humide la plus proche est présente à 1,2 km à l'Est et concerne le canal du Vaucluse.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Pontet dispose d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi) approuvé le 20 janvier 2000. Cependant, la zone du projet n'est pas concernée par ce risque qui se limite à un secteur urbanisé localisé à 500 m au Nord-Ouest du projet. La commune est également concernée par un PPRT du fait d'une installation SEVESO "Eurencos" située à 2 km au Nord du projet. Ce PPRT a été approuvé le 13/12/2013, et annulé par le tribunal administratif le 28/06/2016. Le zonage réglementaire de ce PPRi reste toutefois éloigné de plus de 1km de la zone du projet qui n'est donc pas concernée par le risque généré par cette installation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consultation de la base de données BASOL montre la présence de 5 sites et sols pollués sur la commune du Pontet. Cependant, aucun de ces sites n'est situé aux abords directs de la zone du projet. Les sites les plus proches concernent d'anciens entrepôts pétroliers localisés à 400 m au Nord-Est du projet. La zone du projet n'est donc pas concernée par cette problématique.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune du Pontet sur laquelle s'insère le projet n'est pas concernée par une Zone de Répartition des Eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude se situe en dehors de tout périmètre de protection de captages utilisé pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP). Le périmètre de protection de captages le plus proche concerne le captage de l'île de la Motte et de la Barthelasse et est situé à plus de 1 km au Nord-Ouest de la zone à aménager.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit n'est recensé sur la commune du Pontet. Le site le plus proche "Partie de l'île de la Barthelasse" est situé à 3,5 km au Sud-Ouest du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un seul site Natura 2000 est recensé sur la commune du Pontet. Il s'agit de la Zone Spéciale de Conservation de la Directive Habitats "le Rhône aval" localisée à 300 m à l'Ouest du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche "Domaine de Roberty" est localisé à 800 m à l'Est du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau ne sera réalisé dans le cadre de cet aménagement. Le projet sera connecté au réseau communal d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de ruissellement du projet (bâtiment et parking) seront collectées et envoyées vers deux bassins de rétention (volume total de 858 m ³) rejetant les eaux à débit limité vers le réseau pluvial situé en périphérie. Aucune infiltration ne sera réalisée depuis ces bassins de rétention vers la ressource souterraine. Un volume mort de 90 m ³ sera par ailleurs aménagé dans un des deux bassin (celui collectant les eaux de voiries) pour limiter tout risque de pollution chronique ou accidentelle de la ressource souterraine et superficielle.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La majorité des déchets produits dans le cadre du projet seront issus de la phase de préparation du terrain, et concerneront des déchets inertes consécutifs à la démolition de quelques éléments du magasin de meuble actuel et des habitations individuelles. Aucuns travaux de terrassements et de décaissement d'importance ne seront en revanche réalisés, du fait de la topographie du projet qui sera conservée. Les déchets feront l'objet d'un tri spécifique et les filières de collecte et de traitement des types de déchets seront mises en place lors du chantier.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur une zone très majoritairement urbanisée ne présentant que peu de milieu naturel à l'extrême Est du projet, avec un alignement d'arbres et un tissu herbacé. Le projet se situe de plus au sein d'un secteur enclavé entre des infrastructures de transport importantes, limitant les enjeux écologiques. Ainsi, la richesse écologique est faible à l'état actuel et le projet, en proposant des aménagements paysagers sur près de 2 900 m ² , n'aura pas d'incidence négative sur la richesse écologique. De nombreux arbres seront également plantés au sein des espaces de stationnements et en périphérie du projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 300 m à l'Ouest de la zone du projet ("le Rhône aval"). Ce site comprend le fleuve Rhône et ses annexes fluviales, et est remarquable au regard des habitats naturels et espèces communautaires en lien avec le fleuve. Aucun impact sur ce site Natura 2000 ne sera recensé du fait l'insertion du projet sur une zone urbaine quasi intégralement artificialisée ne présentant aucune biodiversité et aucun lien avec les milieux aquatiques. Les milieux concernés par les sites Natura 2000 ne seront donc pas impactés par ce projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme pour les sites Natura 2000, la réalisation de ce projet n'aura aucune incidence sur les zones à sensibilité particulières (ZNIEFF), du fait de l'insertion de celui-ci dans une zone urbanisée ne présentant qu'une faible biodiversité et enclavée entre des infrastructures de transport et des zones urbanisées. Les sites les plus proches sont de plus situés à l'Ouest et en lien avec le fleuve Rhône, qui ne présente pas de connexion directe avec la zone du projet. De plus, ce projet ne sera pas de nature à dégrader la qualité des eaux du Rhône.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur une zone quasi-intégralement urbanisée et occupée par des bâtiments d'un magasin de meubles, des zones de stationnement et deux habitations. De ce fait, le projet n'engendrera aucune consommation d'espace naturel, agricole, forestier ou maritime.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Pontet est concernée par un PPR industriel du fait d'une installation SEVESO située à 2 km au Nord. La zone du projet n'est cependant pas concernée par le zonage de ce PPRi qui a été annulé en juin 2016. La zone du projet est surtout concernée par le risque de Transport de Matières Dangereuses du fait de la présence des RD907 et RD225 à proximité. Le site, qui aura une vocation commerciale, n'accueillera toutefois aucun risque industriel et ne créera aucun nouveau risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune du Pontet est concernée par un Plan de Prévention des Risques inondation du Rhône approuvé le 20 janvier 2000. Cependant, la zone inondable sur la commune se limite à un secteur localisé à 500 m au Nord-Ouest du projet, et le projet n'est donc pas concerné par le risque inondation. La zone du projet n'est également pas concernée par le risque de feu de forêt.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le futur projet commercial n'accueillera pas d'activités industrielles et ne sera pas générateur d'émissions nocives pour la santé.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce projet accueillera, en plus des employés de la structure, de nombreux clients qui se traduira par des trafics générés au droit des accès du site sur la rue de la petite verdette. Les incidences en termes de trafic seront toutefois faibles, la zone du projet accueillant déjà un magasin de meubles, et ces trafics se répartiront sur l'ensemble de la plage d'ouverture du magasin, limitant ainsi les impacts. Le trafic sur la RD907 est de plus très important (plus de 16 400 véh/j), et l'ajout des déplacements du projet sera minime.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Une activité commerciale n'est pas de nature à générer de nuisances sonores directes, mais de façon indirecte par le flux automobile supplémentaire. Ce trafic supplémentaire sera toutefois minime par rapport à la situation actuelle où les deux infrastructures permettant l'accès au secteur, à savoir la RD907 et la RD225, supportent des trafics supérieurs à 16 400 véhicules/jour (car intégrées au PPBE de 1ère échéance). L'impact sera donc négligeable sur l'ambiance sonore du secteur, qui est très dégradée par ces trafics routiers.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'accueillera aucune activité industrielle et n'engendrera pas d'émissions d'odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Seule la phase de démolition du magasin de meuble (partielle) et des habitations sera de nature à créer des vibrations.</p> <p>Celles ci seront cependant très localisées et ponctuelles, et sans altérer la stabilité des constructions voisines.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit la présence d'un système d'éclairage du site. Toutefois, ce système d'éclairage sera limité aux horaires d'ouvertures et sera atténué en période nocturne.</p> <p>Des mats d'éclairage sont de plus présents actuellement le long des voiries du secteur (RD907, RD225 et rue de la petite Verdette) dégradant le secteur.</p> <p>Ce projet ne dégradera donc pas l'ambiance lumineuse du secteur.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les opérations de démolition peuvent entraîner temporairement l'envol de poussières. Ces envols seront toutefois très localisés et ponctuels et les enjeux humains à proximité restent faibles.</p> <p>Aucun rejet ne sera en revanche engendré en phase d'exploitation, ce projet concernant une activité commerciale non industrielle.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de toiture et des espaces verts seront collectées et acheminées vers un bassin de rétention aérien de 338 m³, avant rejet à débit limité sous la voirie de la rue de la Petite Verdette. Les eaux pluviales de voiries seront collectées et acheminées vers un bassin enterré de 520 m³. Un volume mort de 90 m³ sera aménagé piégeage des polluants non miscibles, avant rejet dans un réseau enterré présent au Sud du projet en bord de la RD225. La situation sera significativement améliorée (diminution des débits à l'exutoire) par rapport à la situation actuelle.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées du site seront collectées et rejetées au sein du réseau d'assainissement communal.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet concernera un espace commercial qui ne produira pas de déchets dangereux.</p> <p>Aucune activité industrielle ne sera présente sur le site.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé ou inscrit, ou de Monument Historique n'est présent à proximité immédiate du projet. Le site le plus proche concerne le site classé "Domaine de Roberty au Pontet" situé à 800 m à l'Est du projet. Ce projet, qui s'inscrit en zone urbaine quasi entièrement occupée et au sein d'une zone d'activité enclavée, n'aura aucune incidence sur le patrimoine culturel, architectural et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement va venir remplacer un magasin de meuble et des habitations individuelles au sein d'une zone d'activité commerciale. Ainsi, aucun usage du sol ne sera modifié et le projet n'aura pas d'incidences négatives sur les activités humaines, économiques, agricoles ou sylvicoles.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Depuis 2013, l'Autorité Environnementale PACA a formulé 3 avis (en excluant les avis en 2020 sur les précédentes versions de cet aménagement de magasin par l'enseigne Lidl) concernant des projets localisés sur la commune de Pontet et ayant fait l'objet d'une évaluation par l'Autorité Environnementale.

- 2015: aménagement d'un magasin Leroy Merlin en lieu et place d'un magasin existant
- 2017: aménagement et extension de la galerie commerciale Auchan

Ces deux projets, localisés à 1,5 à 2 km au Nord-Est du projet, ont consisté en des aménagements ou des extensions commerciales au sein d'une zone d'activité commerciale de grande importance. Les avis de ces deux projets n'ont pas donné lieu à des études d'impacts.

- 2018: projet de bus à haute fréquence.

Ce projet, dont l'avis l'exempte de la réalisation d'une étude d'impact, concerne le développement du réseau de transport en commun, dont le secteur d'aménagement le plus proche est situé à plus de 1,3 km à l'Est du projet LIDL.

Ainsi, la réalisation du magasin LIDL, qui n'est pas de nature à générer d'impact local significatif, ne sera pas susceptible de cumuler des impacts avec ces projets localisés à plus de 1,3 km à l'Est et au sein de zones quasi intégralement urbanisées.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

La commune du Pontet n'est pas située en zone frontalière.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet va mettre en place un système de collecte des eaux pluviales qui acheminera ces eaux vers deux bassins de rétention (un aérien et un enterré) qui rejettent à débit limité ces eaux vers un réseau pluvial enterré.

Afin de limiter les risques de dégradation de la qualité des eaux souterraines et superficielles, un volume mort de 90 m³ sera aménagé dans le bassin qui traitera les eaux de voirie, qui permettra de limiter les risques de pollution chronique par temps de pluie ou accidentelle par temps sec.

In fine, la situation sera significativement améliorée (diminution des débits à l'exutoire) par rapport à la situation actuelle, et les débits modélisés demeurent compatible avec la capacité du réseau pluvial jusqu'à l'occurrence centennale.

En ce qui concerne le volet visuel et insertion paysagère, des espaces verts seront aménagés sur la zone du projet sur une superficie de 2 880m², et ceintureront notamment les aménagements extérieurs entre voirie et espaces mitoyens, afin d'intégrer le projet dans son environnement, qui est majoritairement composé de bâtiments d'activités et d'infrastructures de transport.

Enfin, vis-à-vis du milieu humain, le projet va permettre de proposer une structure moderne et adaptée au sein d'un secteur marqué par l'absence de supermarché, et les incidences négatives sur le milieu humain seront très faibles, du fait notamment de la faible augmentation du trafic du fait du projet par rapport aux trafics supportés par les voies périphériques.

L'incidence vis à vis du milieu humain sera ainsi positive en termes d'attractivité économique.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De notre point de vue, le projet n'est pas de nature à faire l'objet d'une évaluation environnementale car il est projeté sur une zone quasi intégralement urbanisée et occupée pour des activités commerciales et deux habitations.

De ce fait, ce projet n'aura aucune incidence négative sur la biodiversité qui est absente de la zone du projet ainsi que sur le paysage très urbain, et des mesures seront prises pour limiter les incidences quantitatives et qualitatives vis à vis de la gestion des eaux pluviales. Le projet va même dans le sens d'une désimperméabilisation des sols puisqu'elle sera réduite de 11% par rapport à la situation initiale.

Enfin, ce projet aura une incidence bénéfique sur l'activité économique locale en proposant une structure commerciale moderne et avec une capacité d'accueil et de stationnement adapté au sein d'un secteur marqué par l'absence de supermarché.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Complément à la demande d'examen au cas par cas

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LUNEL

le, 24/08/2021

Signature


LIDL
DIRECTION REGIONALE
ZAC de la Petite Chapelle
34400 LUNEL Cedex
Tél. 04 67 83 42 42
Fax 04 67 83 42 41
SIRET 343 262 622 10544 - APE 521 D

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus